

**Position de la Commission Enseignement de La SMF
sur les programmes des cycles
2 (CP au CE2), 3 (CM1 à la 6ième) ET 4 (5ième à 3ième)**

La Commission Enseignement de la SMF a pris connaissance de la version définitive du projet de programme pour les cycles 2,3 et 4 proposée par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) en septembre 2015. Elle prend acte avec satisfaction des améliorations et ajouts qui ont été apportés à la version de mai 2015, qui tiennent compte des remarques faites lors des rencontres organisées par le CSP au mois de juillet 2015 et auxquelles la SMF a participé.

Les contenus de ces programmes semblent raisonnables. L'activité mathématique en tant que telle est en particulier mieux définie et la « démonstration » retrouve sa place. Cependant, des interrogations subsistent, sur lesquelles la SMF attend des éclaircissements:

1) Les repères de progressivité. En nombre insuffisant ils laissent, certes, une grande liberté à chaque professeur dans l'organisation et le déroulement de son enseignement mais le risque est grand que certains enseignants se trouvent déstabilisés et démunis devant cette nouvelle façon de concevoir le travail ; de plus, cette présentation « curriculaire » des programmes risque d'accentuer les différences entre établissements.

La question se pose de savoir si les manuels qui vont sortir seront « annuels » ou « cycliques ». S'ils sont « annuels », le principe de l'approche curriculaire sera perdu. De plus le risque est grand de voir les éditeurs décider eux-même de la progressivité par année.

2) La mise en place de la réforme des collèges et l'application de ces nouveaux programmes va se faire sur tous les niveaux dès la rentrée 2016 : il aurait été préférable d'appliquer ces nouveaux programmes progressivement, en 2016 pour les premières années de cycle, en 2017 pour les deuxièmes années de cycle ...

3) Le programme d'informatique. Celui-ci est trop ambitieux. Par ailleurs, il « parie » sur une bonne entente entre enseignants de mathématiques et enseignants de technologie . Sur le terrain, il y a autant de cas que de situations locales, la mise en place de ce programme risque donc d'être très difficile.

4) Le raisonnement. Il apparaît réellement dans le cycle 3 mais seulement en géométrie : il est dommage qu'il ne soit pas mis en valeur dans d'autres parties du programme.

Par ailleurs, la progressivité de sa mise en place serait à envisager ; par exemple, préparer dès le cycle 3 les élèves à la résolution de problèmes apparaissant explicitement au cycle 4 !

5) L'interdisciplinarité. Les « croisements d'enseignement » donnent des pistes mais la mise en place des EPI dépendra beaucoup du contexte local. Il faudra que les enseignants de mathématiques soient en mesure de proposer des thèmes qui permettent de consolider des notions de mathématiques tout en leur donnant sens.

6) La formation.

a) La mise en place de cette réforme et en particulier des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) nécessite que les enseignants soient formés de manière sérieuse, en formation initiale ET en formation continue. Qu'en sera-t-il vraiment ?

b) Comment le travail des acteurs de la formation en mathématique et en particulier des IREM sera-t-il pris en compte ?

c) Comment évitera-t-on les disparités trop importantes entre établissements ?

Validée par le CA de la SMF le

21 novembre 2015